

REÇU LE 21 MARS 2025

036808

Interpellation

Question orale de Elhadj Moussa Diallo, député Les Engagés, à l'attention de M. Bernard Clerfayt, Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Formation professionnelle et des Relations internationales

Concerne : la possible rupture de la convention entre Bruxelles Formation et MolenGeek

Monsieur le Membre du Collège,

Plusieurs articles de presse récents relatent la possible rupture de la convention entre Bruxelles Formation et l'ASBL MolenGeek. Cette séparation interviendrait après huit années de partenariat, au cours desquelles MolenGeek a dispensé, pour le compte de Bruxelles Formation, des formations destinées aux chercheurs d'emploi. Actuellement, l'ASBL assure deux formations en e-marketing et deux en codage, chacune accueillant une quinzaine d'apprenants. Cette rupture signifierait la perte d'un subside annuel de 180 000 euros pour MolenGeek ainsi que la fin du défraiement prévu pour les étudiants.

Selon plusieurs médias, ce différend serait dû à une divergence de vision sur l'approche pédagogique et la préparation des étudiants au marché du travail. En outre, des tensions auraient émergé autour de l'évaluation mensuelle des étudiants par Bruxelles Formation. À ce stade, Bruxelles Formation n'a pas souhaité commenter la situation mais a confirmé l'ouverture d'une procédure d'évaluation initiée à la suite d'une série de désaccords sur la convention en place. Cette procédure étant toujours en cours, Bruxelles Formation indique ne pas pouvoir s'exprimer publiquement pour l'instant.

Dans ce contexte, Monsieur le Membre du Collège, je me permets de vous adresser les questions suivantes :

- De manière générale, comment sont évalués le respect des conventions entre les organismes publics sous votre autorité ou votre supervision et des entités tierces ? Quelles circonstances peuvent conduire à l'ouverture d'une procédure d'évaluation d'une convention, et quelles en sont les conséquences ?
- Pouvez-vous confirmer qu'une procédure d'évaluation de la convention entre MolenGeek et Bruxelles Formation a bien été initiée par cette dernière ? Dans l'affirmative, pourriez-vous en préciser l'objet et, si elles sont déjà disponibles, en exposer les conclusions ?
- Certaines conventions entre des organismes publics sous votre autorité ou votre supervision et des entités tierces ont-elles déjà été rompues ? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en expliquer les raisons ?

Je vous remercie pour vos réponses

Elhadj Moussa Diallo



Le mardi 11 Mars 2025

